

**Proposition du Conseil administratif du 16 juin 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire extraordinaire de 750 000 francs en faveur de l'Association Genève Futur Hockey.**

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Le 12 décembre 2009, le Conseil municipal a voté un budget de fonctionnement de CHF 45'367'411 pour la promotion et le développement du sport à Genève, dont un montant de CHF 2'404'200. pour le soutien à la formation des jeunes sportifs.

Comme vous le savez certainement, le Genève Servette Hockey Club et les trois mouvements juniors du canton (Genève-Servette, Club des Patineurs de Meyrin et le Hockey Club Trois Chêne) ont créé en 2009 l'Association Genève Futur Hockey.

Cette association à but non lucratif a pour objectif d'optimiser la qualité de la formation du hockey sur glace chez les jeunes genevois et d'assurer à chaque joueur un niveau qui corresponde à ses aptitudes et ses ambitions.

Son principe de base consiste à permettre aux joueurs d'atteindre leur plein potentiel, sur et hors de la glace, en leur offrant un concept de hockey de qualité, ainsi qu'un enseignement et un mentorat compatibles avec leurs souhaits.

La mission de Genève Futur Hockey comporte trois aspects :

- Promouvoir chez les jeunes adultes les valeurs sportives, le respect de soi, l'humilité, le courage et l'endurance,
- Permettre à chaque joueur d'évoluer à son niveau aux côtés des autres joueurs qui partagent les mêmes compétences et les mêmes ambitions que lui,
- Placer le bien-être physique et psychologique des joueurs au centre des préoccupations quotidiennes des formateurs professionnels et des entraîneurs.

L'Association Genève Futur Hockey parviendra à ce résultat par une sélection rigoureuse et par l'engagement d'entraîneurs et de formateurs spécialisés en hockey. Des partenariats avec des joueurs professionnels susceptibles de fournir un encadrement et des conseils. Dans cette perspective, l'association propose à ses joueurs un programme de conférences et de séminaires qui abordent des thématiques telles que la gestion du stress, les accidents et la gestion des risques, la nutrition, l'intégration ainsi que la conjugaison entre études et formation sportive de haut niveau.

L'ensemble des jeunes joueurs de l'Association bénéficient d'un programme mis en place en collaboration avec le service des ressources humaines d'une banque privée afin qu'ils puissent se préparer à leur vies d'adultes et à leur reconversion après le hockey. Un curriculum vitae est élaboré avec chacun d'eux et des tests approfondis sont effectués pour les aider à cerner leurs centres d'intérêts et leurs compétences.

Genève Futur Hockey comprend actuellement trois équipes au niveau junior (17-20 ans). A terme, le but consiste à augmenter le nombre de jeunes qui jouent au hockey tout en conservant l'objectif de veiller à ce que tout le monde puisse faire partie d'une équipe qui corresponde à son niveau de performances et d'ambitions. Dans cette optique, une démarche destinée à encourager la pratique du sport et du hockey chez les jeunes filles sera également lancée. Dès à présent, la création de Genève Futur Hockey a suscité une augmentation très forte du nombre de juniors s'intéressant au hockey.

Pour la saison 2009-2010, le budget d'exploitation de l'Association présente un déficit de CHF 787'000. A noter que l'Association ne perçoit actuellement aucune subvention de la part des communes ou du Canton. C'est le Genève Servette Hockey club SA qui a financé depuis son démarrage toute la démarche de Genève Futur Hockey, avec pour résultat de creuser encore plus le déficit du Club et donc de péjorer sa situation financière déjà très critique.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif a décidé lors de la séance du 16 juin 2010, de soutenir le développement du hockey à Genève et de soumettre à votre Conseil municipal une demande de crédit budgétaire extraordinaire de CHF 750'000. en faveur de l'Association Genève Futur Hockey.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'accord plus large passé avec le Conseil d'Etat pour soutenir le hockey à Genève, et annoncé récemment.

Ce soutien substantiel se justifie d'autant plus que cette démarche est exemplaire aussi pour d'autres sports d'équipe comme le football, où une concentration des efforts en matière de relève junior est indispensable.

C'est pourquoi cette aide sera pérennisée pour un montant annuel de CHF 500'000 dans le budget, dès l'année 2011, avec un montant équivalent fourni par l'Etat.

## **Conclusion**

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant :

## *PROJET D'ARRÊTE*

Le Conseil municipal, vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif, arrête :

*Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire extraordinaire de CHF 750'000. en faveur de l'Association Genève Futur Hockey*

*Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2010.*

*Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2010 sur la nature comptable 365000, centre de coût 5009010 Direction du service des sports, Subventions accordées – institutions privées.*